

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 07 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le sept avril, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le trente mars 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER,
Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE, Mme CHIARAMELLO,

Adjoints au Maire.

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, M. BUI, Mme
OEHLER, M. LAHSSINI, Mme GUTIERREZ, Mme MEZIERE, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. RAVIER, M.
KHINACHE, Mme CASTRO FERNANDES, M. QUENUM, M. FABRE, M. TCHENG, M. QUINETTE, M. LAVAUD,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

Mme MARY (pouvoir à M. BLANCHARD)

M. EL MAHJOUBI (pouvoir à M. HERBEZ)

M. BOYER (pouvoir à M. FABRE)

ABSENTE :

Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. QUENUM qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - COMMUNICATIONS DU MAIRE**1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

II - AFFAIRES GENERALES**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- 1) - PROCEDE aux créations et suppressions de postes suivantes pour tenir compte de l'évolution des services comme suit :

NOMBRE	POSTES A CRÉER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
1	Rédacteur	Affaires Financières	Création de poste
1	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Action Educative	Création de poste
1	Animateur	Maison de Quartier	Création de poste
1	Educateur Principal 1 ^{ère} classe	Sports	Réintégration
1	Technicien Principal 1 ^{ère} classe	Services Techniques	Recrutement
5			

NOMBRE	POSTES A SUPPRIMER SUR LA VILLE	MOTIFS
1	Ingénieur	Recrutement sur autre grade
1	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à 34,25%	Suppression de poste
1	Animateur Principal 1 ^{ère} classe	Recrutement sur autre grade
1	Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe à 80%	Départ en Retraite
4		
	EFFECTIFS VILLE	493

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du Groupe « Générations Ermont »)

Pour : 30

III - ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS**Le CONSEIL MUNICIPAL :****Enfance :**

- 1) - APPROUVE la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations du Val d'Oise dans le cadre de l'appel à projets relatif au plan de rénovation 2016 des établissements d'accueil du jeune enfant ; cette demande de subvention a été faite pour la crèche familiale « Les Marmousets » suite à des fuites du plafond qui entraînaient une gêne lors de l'accueil des enfants.
- AUTORISE le Maire à la signer et tout document afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Jeunesse :

- 2) - AUTORISE la mise en place du projet « Vélo, Nature et Sécurité routière » mis en place en partenariat avec la Direction de la Jeunesse et Sports et la Direction de l'Action Educative via le service Accueils de loisirs et périscolaire, la police municipale et le groupe de cyclisme du Val-d'Oise CGVO 95 pour renforcer la pratique du vélo, de développer les conduites respectueuses du Code de la route et de promouvoir l'éco-mobilité ;
- APPROUVE la demande de subvention de 1 500,00 € auprès de la Préfecture du Val-d'Oise ;
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à la demande de subvention.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Centres socio-culturels :

- 3) - SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise une aide au Projet Familial Collectif de 3 000,00 euros afin de participer aux frais de transport d'un séjour organisé à la Tranche sur Mer au camping « Les Préveils » du 16 au 23 juillet 2016 destiné à sept familles provenant des quartiers de la commune : 11 adultes dont 2 accompagnateurs et 19 enfants âgés de 6 mois à 17 ans. Ce séjour a pour objectifs de :
- ✓ Développer l'accès aux loisirs et aux vacances en direction de familles fragilisées (familles mono parentales et/ou en difficulté socio-économique ...)
 - ✓ Favoriser les liens inter-quartiers et donc les rencontres entre habitants ;
 - ✓ Donner les moyens aux familles de construire leur projet de vacances ;
 - ✓ Mettre en place une démarche participative en impliquant les usagers dans les projets.
- AUTORISE le Maire à signer les conventions et tous documents afférents à cette demande d'aide financière avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Politique de la ville – Prévention spécialisée :

- 4) - APPROUVE la convention de mise à disposition de la tour d'escalade du gymnase Raoul Dautry et de prêt de matériel d'escalade dans le cadre de la mise en place d'un cycle d'initiation à l'escalade, durant les vacances de printemps. Cette initiation permettra aux jeunes, pressentis pour participer à un séjour éducatif et sportif axé autour d'activités de pleine nature comme l'escalade, le canyoning et le rafting, d'acquérir les techniques de sécurité de base nécessaire à la bonne pratique de la discipline. Ce séjour se déroulera dans le village d'Orpierre (Hautes Alpes) du 18 au 24 juillet 2016. Ce projet est organisé par le service de prévention spécialisée de la communauté d'agglomération Val Parisis (C.A.V.P.) qui intervient sur la ville d'Ermont ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec le Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et le Président de l'association Club Vertical Ermontois.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

IV - FINANCES**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- 1) - APPROUVE la nouvelle grille tarifaire des activités du Conservatoire Jacques Juteau pour l'année scolaire 2016/2017 ;
- APPROUVE le maintien de l'option « spectacles » ;
 - APPROUVE le renouvellement de l'offre de bienvenue accordée dans le cadre de l'opération annuelle d'accueil des nouveaux Ermontois ;
 - APPROUVE le renouvellement de l'offre accordée à tout détenteur d'un Pass'jeune ;
 - AUTORISE la gratuité d'inscription aux cours de formation musicale pour les élèves inscrits aux ateliers musicaux du Service Municipal Jeunesse, au titre des échanges pédagogiques et des partenariats mis en place entre le Conservatoire et ce dernier.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - ADOPTE l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ; cette mesure permettant de procéder à l'établissement du titre de recette dès son éligibilité à ladite redevance ;
- FIXE le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, et arrête le montant de la redevance à 0,35 euros par mètre de canalisation construite et/ou renouvelée sur le territoire d'Ermont et mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due, conformément au plafond réglementaire déterminé à l'article R. 2333-114-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h00.



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Hugues PORTELLI.

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 07 avril 2016 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHE le 14 AVRIL 2016